

D'où viendra la relève ?_

Par René Gibeault

Secrétaire, Association québécoise des comités culturels scolaires

Je commencerai par vous poser une question à laquelle je n'ai pas de réponse, mais qui pourrait être un sujet intéressant de recherche pour un organisme comme l'Observatoire de la culture ou encore l'INRS Culture et Société : quand, où et comment des adultes qui fréquentent régulièrement les lieux culturels – musées, écomusées, expositions, galeries d'art, théâtres, concerts, bibliothèques – ont-ils pris ce goût et cette habitude ?

Les statistiques démontrent que dans les pays occidentaux, les adultes qui fréquentent *régulièrement* ces lieux représentent entre 15 et 25 % de la population. Une deuxième question se pose : peut-on espérer que les enfants des 75 % de la population qui ne fréquentent jamais ces lieux en prennent le goût et l'habitude spontanément ou grâce au milieu familial ?

Il est une seule institution démocratique capable de rejoindre tous les enfants et qui puisse les initier à la découverte du plaisir des choses de l'esprit : l'école. Déjà pouvons-nous affirmer que l'école est, premièrement et fondamentalement, une entreprise culturelle. Elle reçoit des enfants illettrés, sans doute imprégnés d'une culture première issue de la famille. L'école a pour rôle de leur offrir un enseignement de base avec la lecture, l'écriture et les langues, ainsi qu'une culture seconde portant sur leur environnement et sur le monde (l'histoire, la géographie, la science et la mathématique), en favorisant leur insertion dans la société.

Si l'école est une entreprise culturelle, examinons brièvement la situation de l'école québécoise par rapport à cet aspect de son mandat. Vous remarquerez que je m'abstiens de définir le mot culture pour vous permettre d'y mettre ce que vous voudrez.

Le ministère de l'Éducation a entrepris, depuis quelques années, une réforme majeure du système scolaire, autant dans les programmes d'enseignement que dans la structure des cours obligatoires et optionnels. Quelle place y réserve-t-on aux matières dites « naturellement porteuses de culture », pour employer l'expression de l'Énoncé de politique du ministère : « L'école, tout un programme » ? Tous les programmes présents à la grille-matières sont obligatoires. Par contre, le temps qui leur sera alloué est facultatif et doit être décidé par le conseil d'établissement. La principale cause d'inquiétude vient de la répartition du temps réservé aux spécialités : l'anglais, l'éducation physique et les deux options obligatoires en art. « Présentement, les arts font difficilement le poids devant l'éducation physique et la langue seconde quant aux choix

pédagogiques complexes que le conseil d'établissement de chaque école doit prendre relativement aux grilles-matières à appliquer », écrivait Réginald Harvey dans *Le Devoir* des 24 et 25 mars 2001. L'an dernier, les associations professionnelles des enseignants en art et plusieurs organismes du milieu culturel manifestaient leurs craintes en mettant sur pied la « Coalition pour une réelle éducation artistique » (la CRÉA) pour défendre la place réservée à l'enseignement des arts. Il est étonnant (pour ne pas dire décevant) que ce problème se pose à la suite de l'adoption d'un énoncé de politique éducative qui visait, entre autres, à rehausser le niveau culturel des programmes d'étude.

Au printemps 2002, la Direction générale de la formation des jeunes effectuait une collecte de données sur l'enseignement des arts au primaire pour l'année scolaire 2001-2002. Conclusions :

- Près de la moitié des écoles du Québec n'assurent pas l'enseignement d'une seule discipline artistique en continuité du premier au troisième cycle par un spécialiste. Pourtant, le Régime pédagogique et l'Instruction annuelle en exigent deux.
- Près de la moitié des élèves ne reçoivent pas un enseignement continu d'une même discipline artistique tout au long du primaire, dispensé par un spécialiste.
- La deuxième discipline artistique (les arts plastiques ou le bricolage) est la plupart du temps dispensée par le titulaire, qui n'a aucune formation.
- La deuxième discipline n'est souvent pas la même d'un cycle à un autre.
- Dans plusieurs cas, on confie au titulaire l'enseignement des deux disciplines artistiques pour lesquelles il n'a aucune formation.
- Dans le cas où une discipline artistique est offerte par un ou une spécialiste tout au long du primaire, on constate qu'aux 2^e et 3^e cycles, le temps qui lui est dévolu est souvent de 30 ou 40 minutes par semaine seulement. Cela fait en sorte que l'enseignante ou l'enseignant spécialiste doit rencontrer plus de six cents élèves chaque semaine et se déplacer dans trois, quatre et même cinq écoles.

Est-ce que cette évaluation, faite en France, s'appliquerait aussi au Québec ?

Dans une société qui se targue de l'importance qu'elle accorde aux arts et à la culture, l'éducation artistique occupe pourtant une position ambiguë. Les hommes politiques de toute obédience la portent en drapeau sans toujours accorder les moyens nécessaires à son développement. Le système éducatif, tout en l'inscrivant aux programmes obligatoires, la réduit souvent à la portion congrue. Le monde culturel méprise parfois cette ressource tout juste bonne à boucler les fins de mois des artistes. Les responsables sociaux ne la convoquent qu'au nom d'une sorte d'action humanitaire pour banlieues à la dérive [...]»⁹.

Bon, ne soyons pas seulement négatif. Le ministère de l'Éducation, depuis plusieurs années, soutient des actions culturelles importantes à l'intention du système scolaire :

- Il organise depuis une dizaine d'années la Semaine québécoise des arts et de la culture à l'école.
- Il a mis sur pied, depuis quelques années, le concours des Prix Essor qui vise à reconnaître et à récompenser des activités culturelles organisées par les écoles.
- Il soutient financièrement les écoles et les commissions scolaires qui créent leur comité culturel scolaire.
- Depuis un an, il a injecté un million de dollars pour soutenir les écoles primaires qui organisent, en collaboration avec le milieu culturel, des activités culturelles pour l'ensemble de leurs élèves.
- Le ministère de la Culture soutient les programmes Artistes à l'école et Tournée des écrivains.
- Le même ministère subventionne une partie du coût des autobus lorsque les élèves de certaines écoles se rendent dans certains lieux culturels. (Je dis bien « certaines écoles et certains lieux culturels » parce que le programme, appelé Specta-jeunes, vise plus à subventionner indirectement les lieux culturels sélectionnés qu'à favoriser la participation des élèves.

De toute évidence, on ne peut pas dire que les arts et la culture se portent très bien dans nos écoles. Et ce n'est qu'un aspect du tableau.

Examinons maintenant la situation de l'angle d'une école X dans le village, la ville ou l'arrondissement Y de n'importe où au Québec. Je tenterai de vous faire le portrait de l'« école courtisée ».

Le but de l'exercice est de vous permettre de comprendre la saturation que vivent les directions d'écoles et les enseignants quant aux sollicitations du milieu culturel et, par conséquent, la frustration du milieu culturel dans ses relations avec l'école.

Il y a d'abord les services « nécessaires » :

- Le CLSC pour les services aux enfants (infirmière, travailleur social, hygiéniste dentaire...);
- La police locale et le ministère de la Sécurité pour la campagne de sécurité à vélo ;
- Les services sportifs de la municipalité pour l'organisation des parcs ;
- Les services culturels de la municipalité (quand ils existent...);
- Les campagnes de vaccination ;
- Les pompiers.

Puis viennent les « bonnes causes » :

- La Fondation Paul Gérin-Lajoie et La dictée P.G.-L. ;
- La Société canadienne du cancer ;
- Les Clubs 4-H du Québec : documentation et ateliers avec animateurs ;
- La Caisse populaire avec son concours de dessins ;
- Hydro-Québec : « Vous désirez préparer une sortie éducative et amusante... » ;
- Programmes éducatifs « Rendez-vous Canada », voyages éducatifs ;
- Trousse d'élevage du polyphème d'Amérique ; Maison des insectes inc. ;
- Les clubs sociaux (Optimistes, Richelieu, etc.) et les bonnes causes qu'ils soutiennent ;
- Les services éducatifs de Télé-Québec ;
- L'enjeu Alimen...terre ;
- Parc de l'Île Saint-Quentin, programme d'éducation en loisir environnemental ;
- La réserve écologique des Tourbières-de-Lanoraie ;

⁹ BEAULIEU, Denyse, « L'enfant vers l'art », *AUTREMENT*, no 139, octobre 1993, page 16.

- La Société linnéenne du Québec : offre d'un guide pédagogique ;
- Le retour du saumon dans la rivière Jacques-Cartier ;
- Le Domaine Joly-De-Lotbinière et sa biodiversité ;
- L'école de la Mère nature, ferme équestre de Mont-Rouge ;
- Lac Saint-Pierre, pêche, plein air et aventure : croisière, pêche sur glace ;
- Les excursions et méchouis Jacques-Cartier inc. ;
- Les spéciaux de la librairie locale ;
- Faucon-Éduc sur les oiseaux de proie ;
- Animation MD, service d'animation scientifique ;
- Etc.

Et les vendeurs de bons produits :

- Spectacles Illimités J.F.P. et son mini-cirque magique ;
- Promotions Michel Dumontet pour épluchette de blé d'Inde et fête de rentrée ;
- Horizon Roc, centre d'escalade ;
- Etc.

Il existe également toutes les entreprises commerciales qui voudraient bien avoir accès aux enfants, soit dans la classe, soit dans l'école, soit dans l'autobus (McDonald, Coke, Pepsi, etc.).

Je n'ai pas inventé cette liste. Ce sont des réclames reçues par une école durant une année scolaire.

Il faut ajouter les sollicitations du milieu culturel. En 2000-2001, 86 compagnies culturelles offraient 191 spectacles aux écoles. Et il ne s'agit que des organismes reconnus et subventionnés par le MCC. (Le nombre d'organismes est passé de 62 en 1993 à 86 en 2001.) À ces 86 organismes, il faut ajouter les 34 autres qui sont membres du Réseau indépendant des diffuseurs d'événements artistiques (RIDEAU) et ne sont pas subventionnés par le MCC. Il faut encore ajouter les quelque 400 organismes culturels régionaux qui sollicitent la participation de l'école. Enfin, ajoutons toute une litanie d'organismes (au-delà de 60) plus ou moins culturels qui s'intéressent à l'école, de Pico le Clown à Pierre le Magicien, en passant par l'Ensemble Anonymus et les Violons du Roy.

De cette surabondance, au moins quatre constats peuvent être tirés :

- Le milieu culturel, les associations professionnelles du milieu culturel, les artistes et les lieux culturels ont raison de regretter le peu de collaboration du milieu scolaire et continueront sans doute à le faire. En effet, le milieu scolaire ne pourra jamais satisfaire tous les intervenants du milieu culturel.
- Il est impossible que tous ces intervenants du milieu culturel vivent de leurs activités. Il reste donc le système actuel de subventions qui ne pourra jamais, lui non plus, répondre à toutes les attentes. Surtout, si, en plus des organismes officiellement accrédités, d'autres intervenants plus ou moins culturels continuent de solliciter le réseau scolaire.
- « [...] les statistiques sur le nombre de représentations et de spectateurs cachent une autre réalité : la très grande variabilité des données d'une année à l'autre et d'une compagnie à l'autre. Par exemple, pour 4 ou 5 compagnies, le nombre de représentations et de spectateurs croît beaucoup une année pour diminuer d'autant l'année suivante. C'est la situation contraire qui se produit pour 4 ou 5 autres compagnies.»⁹
- Enfin, ce déluge de sollicitations auprès des écoles rend les moyens conventionnels de contacts – communiqués de presse, envois d'affiches, appels téléphoniques et autres – à peu près inutiles. Ce trop-plein, tout en témoignant d'une grande richesse, peut contribuer à rendre les écoles indifférentes ou peu sensibles.

Est-ce qu'il existe des solutions ?

Nous prônons, depuis quelques années, la formation de comités culturels scolaires. Il en existe deux sortes : les comités culturels issus d'écoles primaires et les comités culturels formés par une commission scolaire.

Les comités culturels « écoles » regroupent des écoles primaires géographiquement voisines pour se donner une saison culturelle commune. Pourquoi un tel regroupement ?

- Pour éviter que la vie culturelle d'une école ne dépende que d'une seule personne (un membre du personnel enseignant ou de la direction). Combien de lieux culturels ou de compagnies artistiques ont déploré la perte d'un contact (d'un « poteau ») à la suite du départ d'une personne dans une école ?
- Pour simplifier l'organisation des sorties culturelles : planification annuelle, négociation avec le transporteur,

⁹ Mallette, Major, Martin, avril 1990, dans une étude sur la diffusion des productions artistiques professionnelles destinées au jeune public réalisée pour le CACUM.

informations des conseils d'établissement, sélection des sorties, etc.

- Pour permettre des regroupements d'élèves : la sortie ou le spectacle à offrir à un enfant de 5, 6 ou 7 ans ne peut être le même que celui offert aux élèves de 10, 11 ou 12 ans. Le regroupement d'écoles permet ainsi de rassembler 50 ou 60 classes d'un même niveau.
- Pour permettre aux troupes qui circulent de s'installer pour cinq, six ou sept représentations dans une même salle.

Quant aux comités culturels « commission scolaire », ils ont pour objectif de sensibiliser l'ensemble de la commission scolaire aux objectifs culturels qu'elle devrait poursuivre. Ils favorisent le regroupement d'écoles en comités culturels écoles selon la configuration géographique du territoire. Ils gèrent les programmes du MCC (artistes et écrivains à l'école). Ils organisent des manifestations culturelles pour l'ensemble de la commission scolaire. Ils favorisent et gèrent des ententes avec les lieux culturels du territoire.

Notre association a publié et a fait parvenir aux commissions scolaires, il y a deux ans, un document de soutien pour la rédaction d'une politique culturelle de commission scolaire. Une commission scolaire, comme tout organisme bien structuré, se dote de différentes politiques administratives. Pourquoi, étant une entreprise culturelle, comme je le mentionnais au début, une commission scolaire ne se doterait-elle pas d'une politique culturelle ? Notre entreprise a porté fruit puisque six commissions scolaires ont déjà élaboré une telle politique et que plusieurs autres y travaillent.

J'ai suggéré, au début de mon allocution, un sujet d'étude pour l'Observatoire de la culture ou l'INRS Culture et Société. Permettez-moi d'en suggérer un deuxième : quel est le niveau culturel du personnel de direction et du personnel enseignant de nos écoles ? Est-ce qu'il est une image fidèle de l'ensemble de notre société ? Si tel était le cas, comment espérer qu'il soit ce « passeur culturel » que nous souhaiterions ? Les résultats d'une telle étude permettraient sans doute aux ministères de l'Éducation et de la Culture de mieux définir leurs objectifs et de mieux orienter leurs actions.

Les municipalités ne devraient pas développer de politique culturelle sans obligatoirement inclure la ou les commissions scolaires de leur territoire. Ces enfants que l'école appelle les élèves sont aussi les citoyens de la municipalité. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu de réaliser un tableau comparatif des budgets alloués aux activités sportives municipales et aux activités culturelles ? Pourquoi ne pas inclure obligatoirement un volet jeunesse dans les politiques culturelles municipales ou les conseils des arts ?

La culture ne se limite pas à un exercice d'auditeur ou d'auditrice. La culture devrait aussi être une pratique. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu, au ministère de la Culture, dans les municipalités, aux conseils des arts provinciaux et municipaux, de porter une plus grande attention et assistance à la pratique en amateur ? Quand un groupe de citoyens se rencontre chaque semaine pendant une année pour monter une pièce de théâtre ou préparer un concert, il pratique la culture. Quand une école met sur pied une chorale, un orchestre ou une troupe de théâtre, elle organise une activité culturelle. Ne peut-on présumer que ces élèves et ces adultes seront ou sont les clients naturels des lieux culturels ?

Une solution urgente doit être trouvée au problème de transport pour les élèves qui assistent à des représentations culturelles. La mesure actuelle (Specta-jeunes) est trop discriminatoire (entre les écoles, entre les lieux culturels, entre le milieu urbain et le milieu rural). Il n'est pas normal que le transport coûte plus cher que l'admission aux représentations. Il n'est pas normal que des élèves aient à subir un temps de transport plus long que celui de la représentation.

Les écoles qui mettent sur pied des activités culturelles permanentes – troupe de théâtre, orchestre, activités muséales – devraient être reconnues et soutenues financièrement. Il est bien de récompenser par des prix les écoles qui organisent un événement culturel remarquable, mais il faudrait aussi reconnaître les écoles qui investissent dans la quotidienneté et le long terme.

Il me semble évident que toute entreprise de sensibilisation du système scolaire à son rôle de passeur culturel doit d'abord et avant tout reposer sur la sensibilisation et l'« éducation » du personnel enseignant, qu'il s'agisse du personnel enseignant en formation dans les universités ou du personnel enseignant en exercice.